L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 17 SEPTEMBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A louer—Un Magasin spacieux, 91 rue Decatur. S'adresser à L. Lacassagne, 97 Decatur. Occupation le 1er octobre. 1août.

A LOUER—Une résidence, 219 rue des Remparts, entre Dumaine et St. Philippe, neuve, en bois et à deux étages, ayant tous les conforts pour une famille. Elle est située dans un voisinage agréable, et à proximité de trois lignes de chemins de fer. S'adresser à Henry Dumont, 17 rue Carondelet. 14sept—6f

A LOUER—A partir du 1er octobre, magasin 206 Decatur, vis-à-vis le marché Français. M. V. Dejan notaire public, 20 Carondelet.
15 août—1jun au 1er sept—

DEMANDES.

Souscription toute privée.

EN faveur d'un homme méritant, âgé, malade, ayant perdu de tout. C'est un Français qui compte plus de quarante ans de Louisiane. Nous ferons connaître son nom aux personnes qui voudront bien venir ici verser quelque chose pour relever un ami, et nous indiquerons son adresse à qui la demandera. 1er août—

A VENDRE.

A vendre—Une grocerie. S'adresser sur les lieux, au coin de rue rues Bayou et Tremé au chez P. Larroy, 138 Bemparts, côté Nord.
16sept—6f

A VENDRE des planes à $40 et $50. Payables $3 par mois.
WERLEIN, 135 rue du Canal.
27août

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Robert Moores et Cora Moores (née Cowand, sa femme.)

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 9,784.—Division D.
—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jesse C. Moores, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
17 sept—17 22 26

Succession de Almira E. Hall,
Première femme de Mark F. Bigney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 17,763—Division A.
—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Laura B. Davidson, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
15sept—16.21.26.

Succession de Gerhard Eckhopf

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 17,783—Division A.
—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve (George Eckhopf, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
15 sept—15.19.24.

Levy Bros et Adolph et James Levy vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 18,088—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de Levy Bros et Adolph et Isaac Levy et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte presenté par Adolph Levy, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
15 sept—15 19 24

Succession de James Pifferer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans— No 18,090—Division B.
—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte presenté par Mme Mary Raymond, veuve de James Pifferer, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
12sept—12.16.21.

Scannell & Lafaye vs. leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 18,935—Division B.
—Avis est par le présent donné aux créanciers de Lafaye & Scannell, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John G. Byrd, syndic provisoire des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte, et pourquoi le dit syndic provisoire ne serait pas déchargé de toute responsabilité, et sa caution cancelée.
Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
12 Sept—12.16.21

Alexander Solari vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 17,465—Division C.
—Avis est par le présent donné aux créanciers de Alexander Solari et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George McCloskey, syndic provisoire et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
11 sept—11.15.19

Succession de John W. Buhrmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 18,146—Division C.
—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Frank Baker, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
10 sept—10 14 19

Succession du Rév. Alex. J. Drysdale,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 18,876—Division A.
Attendu que Mme Mary Jenrasha Sylvester Du vidson veuve de feu Alexander J. Drysdale a présenté requête en la cour à l effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Rév. Alexander J. Drysdale, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
8 sept—8—12 17

Succession de Nicholas Boise ou Rice.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 18,217—Division C.
—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Catherine Rice administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
8 sept—8 12 17

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Succession de Matilde vs. ses Créanciers—No. 18,658—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Gustave Adolphe Matilde soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant John L. Lazarus, notaire en cette ville, le JEUDI, 16me jour de septembre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic, et de statuer sur toutes autres matières qui peuvent être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 3 septembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
4 sept—3f an 16

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession Wm J. Connell, F. S. Witts Jr., administrateur, vs. John J. O'Connor

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 18,655—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse d'Escan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 septembre 1886, à midi, des propriétés décrites ci-dessous, à savoir :

Deux certaines lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julie, Commerce, Notre-Dame et Nouvelle-Levee, désignés comme les numéros quatre et cinq, comme suit : Un des dits lots est désigné par le numéro quatre sur un plan déposé, comme le numéro 67 de la livre de plans de Mr. Adolphe Lagode de S. Magner, ancien notaire en cette ville, et mesure vingt deux pieds de face à la rue Julie sur une profondeur de quatre vingt-quatre pieds six pouces sur la ligne du lot numéro cinq, et quatre-vingt quatre pieds neuf pouces et quatre lignes sur l'autre côté et vingt et un pieds de large sur dans le fond.

Et l'autre lot est désigné comme lot numéro cinq sur le plan dressé par L. Surgi et déposé comme le numéro trente dans le livre de plans de L. T. Caire, ancien notaire en cette ville, et mesure vingt trois pieds un pouce de face à la rue Julie sur une profondeur et face à la rue Commerce de quatre-vingt-quatre pieds six pouces, et vingt-trois pieds un pouce et une demi ligne de largeur dans le fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et dépendances qui y appartiennent.

Ainsi que par le défendeur de Mme Margaret Murray et autres, conformément à un acte pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le 30 mars 1882, titre enregistré au livre 123, fol. 29 du bureau des aliénations.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24août—24 31 sept 7 14 21 28

Succession de Mme Mary Ann Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 17,677—Division C.
—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Adolph Levy, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
15 sept—15.19.24.

GROS LOT

$75.000

L. S. L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

BUREAUX ET ATELIERS :

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

Le Grand Tirage Mensuel

CLASSE K.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 12 OCTOBRE 1886.

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE.

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000,	25,000
1 Lot de	10,000,	10,000
2 Lots de	6,000,	12,000
5 Lots de	2,000,	10,000
10 Lots de	1,000,	10,000
20 Lots de	500,	10,000
100 Lots de	200,	20,000
200 Lots de	100,	20,000
500 Lots de	50,	25,000
1,000 Lots de	25,	25,000

PRIX D'APPROXIMATION :

Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui sans gagné le lot de $75,000, soit		$6,750
Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui sans gagné le lot de $25,000, soit		4,500
Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui sans gagné le lot de $10,000, soit		2,250
1,967 Lots se montant à		$265,500

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Orders, change de New York, mandats sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être enregistrées pour l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunit en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

A $5 00

—AVEC UNE—

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine aux porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est lue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:

73 CHARTRES — 73

ANNONCES JUDICIAIRES

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District de la paroisse d'Orléans.

L'Etat sur la déposition de Camille E. Girardey demandant une monition.

ETAT DE LA LOUISIANE.

A tous ceux que le présent avis concerne.

Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite et le titre de la Nile-Orléans, le 9me jour du mois de septembre 1883 et encore le 24me jour du mois d'avril 1886, dans l'affaire de l'Etat de la Louisiane contre James Livingston, le Percepteur des taxes du second district ou du district inférieur de la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à l'autorité dont il est revêtu par la loi, a adjugé à Camille E. Girardey, la pétitionnaire ici, comme le plus offrant et le dernier enchérisseur, la propriété ci-après décrite ; et attendu que la dit Camille E. Girardey a sat adressé à cette Cour pour qu'une monition soit faite conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte 95, approuvé le 10 mars 1870, des Statuts révisés de la Louisiane.

Donc, dès maintenant, toutes les personnes ici intéressées sont citées aux noms de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans à faire valoir et alléguer, si elles ont droit, titre ou réclamation contre la propriété ci-après décrite, par suite d'une informalité quelconque dans les procédures de la saisie, la description, description et adjudication d'après lesquelles les ventes se sont faites ; ou toute irrégularité ou illégalité dans les assessments, notices, demandes, annoncés, époque ou genre de la vente à laquelle le pétitionaire en est devenue l'acquéreur ; ou toute autre défectuosité, ces personnes peuvent se présenter, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques des deux langues lesquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.

Attendu, qu'à la première vente de la dite propriété, le prix payé a été de vingt trois dollars quatre vingt douze, et qu'à la seconde vente de ladite propriété le prix a été de quarante cinq dollars et que le dit prix a été payé comptant par le dit Camille E. Girardey.

DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ enregistrée au bureau des transferts de cette paroisse, livre 120, page 486, et livre 122, page 955, treize terrains dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la carré bornée par les rues Tchoupitoulas, Canal Douane, Rendon et l'Avenue Lagan, désignés par les Nos de 5 à 17 inclusivement, et mesurant ensemble 308 pieds 1 pouce et quatre lignes de façade rue du Canal étant tout la même façade du carré rue du Canal, sur 173 pieds 10 pouces et 8 lignes de profondeur et de façade sur l'avenue Lagan, et de semblable profondeur et façade rue Rendon.

Burtes décrites dans le bureau de Selim Magner, notaire en cette ville, lequel terrain mesure (mesure américaine) trente-sept pieds huit pouces de face à la rue Charitres sur cent vingt huit pieds quatre pouces de profondeur entre lignes parallèles ensemble avec quatre vingt dix trois actions à quatre vingt quatre actions du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

2° Une autre propriété adjacente à cette de terre ci-dessus dans le même district et iles consistant en un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné sur le plan annexé par la lettre B du même iles numéro quarante deux et ayant en mesure américaine vingt quatre pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue de Chartres sur cent vingt huit pieds quatre pouces de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec soixante dix actions réduites à soixante et un du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Saisi dans l'affaire susdite.

Conditions—Comptant sur les lieux payer et satisfaire la dette pour prêt sur le capital due aux plaignants, à savoir :

Six cent quarante piastres et six dix pour cent d'intérêt par an du 1er mai 1883 et l'autre somme de seize cent vingt piastres avec intérêt à huit pour cent sur trois cent vingt piastres du 1er août 1881 et huit pour cent d'intérêt par an sur trois cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1882 et huit pour cent d'intérêt par an sur trois cent vingt piastres du 1er décembre 1883 et huit pour cent d'intérêt par an sur trois cent vingt piastres du 1er décembre 1884 et huit pour cent d'intérêt par an sur trois cent vingt piastres du 1er décembre 1885.

Et le acquéreur aura en outre à assumer la dite hypothèque du stock pour garantir les différentes pertes le montant non payé et à assumer aussi toutes les obligations d'actionnaire à la dite banque ainsi que cela est fixé par la Charte et les réglements de celle ci la propriété restera spécialement hypothéquée pour garantir la dite dette du capital hypothécaire et la balance sera payée comptant.

THOMAS DUFFY
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
11sept—11 18 25—2 9 13 oct

COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'.

49.....Rue Carondelet.....49

NOUVELLE-ORLEANS, 12 janvier 1886

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'exposé suivant de ses affaires durant l'année expirée le 31 décembre 1885 :

PRIMES REÇUES.

Sur risques d'incendie	$413 670 73
Sur risques de rivière	25 801 27
Sur risques de mer	5,665 22
	$455,137 22
A ajouter primes non terminées de 1884	144,500 42
	$599 637 64
A déduire : Primes non terminées de 1885	$120 704 67
Primes remboursées	48,930 92
Réassurances	78,571 07
Escomptes et commissions	61 576 35
	$309 783 01
Primes nettes acquises	$289 854 64
A ajouter— Intérêt et escompte	$45 265 44
Rec'p pour sauvetage	1,895 65
Gain dans les valeurs du marché, actif	6,009 81
	$53,170 90
Revenu net	$342 025 54
A déduire, pertes payées— Incendie $146,352 66	
Rivière 9,801 57	
Mer 1,028 19	$156,982 42
Dépenses générales	19 933 74
Dépenses d'agences	21 234 97
Salaires et Board of Underwriters	25,691 66
Impressions, fournitures de bureau, annonces	3 714 73
Taxes d'Etat et de ville	15,429 58
	$233,987 30
Pertes non payées et non réglées	$79 038 24
	30,593 26
Profits nets	$48,444 04

ACTIF DE LA COMPAGNIE.

Argent comptant	$48,794 01
Argent déposé à la Trésorerie d'Etat du Mississipi	25,000 00
Billets à ordre, billets non échus, semants, valant	174,510 37
Billets à ordre, billets hypothécaires, valant	88,621 24
Billets pour primes valant	23,720 39
Bons des Etats Unis, valeur du marché	123,750 00
Actions et autres bons, valeur du marché	261,732 07
Propriétés foncières, estimées à	147,900 00
Meubles de bureau	3,000 00
Comptes en voie de collection	57,866 69
Comptes dus par agents	4,144 98
Intérêts dus et échus sur prêts	2,701 83
Dû pour sauvetage	450 00
	$959,191 88

PASSIF.

Capital	$700,000 00
Surplus	70,445 94
Revenu net	120,704 67
Pertes réglées et non réglées	30,593 26
Bills payables assurances	9,300 07
Dividende dû le 31 décembre 1884	198 80
Dividende, 4 pour cent, déclaré le 11 janvier 1886	28,000 00
	$959,191 88

Ce qui précède est une copie correcte faite des livres de la Compagnie.

SID. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 12e jour de janvier 1886.
(Signé) EDWARD IVY, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue le 11 du courant, il a été décidé de payer sur demande un dividende-intérêt de QUATRE POUR CENT sur le capital de la Compagnie.
ED. A. PALFREY Président.
JNO. PHELPS, Vice Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

John I. Noble, A. Brittin,
John Chaffe, John I. Adams,
Richard Milliken, R. T. Buckner,
Samuel Friedlander, Chas. E. Black,
R. M. Walmsley, John V. Richards,
Jas. T. Rodd, Thomas Day,
Samuel H. Boyd, Samuel Delgado,
Wm. J. Behan, John P. Richardson
R. F. Rehlmann, Jas. T. Rodd,
C. J. Leeds, John Phelps,
A. T. Janis, Jules A. Blanc,
Louis Bush W. H. Hoffmer

SIXIÈME DISTRICT.

(Ville de Jefferson.)

Intitulé.

3 Station de chars, Tchoupitoulas, entre l'Avenue de la Louisiane et rue Toledano.
4 Coin des rues Toledano et Magazin
5 Coin des rues Prytanée et Toledan
6 Coin des rues Apollo et Atalide.
7 Coin des rues Apollo et Marengo
8 Coin des rues Camp et Foucher.
9 Coin des rues Peniston et Celiste.
12 Coin des rues Magazine et Austerlitz
13 Coin des rues Amélia et Jersey.
14 Coin des rues Constantinople Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytan.
16 Marché Jefferson.
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue Tchoupitoulas.
19 Coin des rues Colisée et Iena.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valence.
23 Coin des rues Magazine et Valence
24 Station des Chars, coin des rue Lyon et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magazine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavie.
31 Coin des rues St-Charles et Dufossat
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun et le Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Leyde.
42 Coin des rues St-Charles et Leyde Ilne.
43 Bâtisse de l'Exposition.
45 Bâtisse de l'Exposition.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

M. H. Asbury vs. Wm H. Sparrow.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 18,635—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Escan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent situé dans le Faubourg St-Jean, Deuxième District de cette ville, carré d'iles bornée par les rues Bendon (ci-devant St-Condé), Lopez (ci-devant Tricolaine), Kaplanade et Washington, étant le No 10 du dit îlet et faisant le coin des rues Lopez et Washington. Le dit terrain mesure trente cinq pieds onze pouces et cinq lignes de façade Avenue Washington, sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de façade rue Lopez, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que le défendeur ici a acquise par achat de P. A. Bacas, ainsi qu'en fait foi un acte passé pardevant Eugène Bouny, notaire en date du 31 mai 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 août—20 27—3 10 17 21 sept.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du syndicat "Alice", etc.

D. C. McCan & fils, Milton H. Hudey et Franklin P. Marcy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14,196—En vertu d'un plusieurs writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse d'Escan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

La steamboat "Alice" ensemble avec tous ses gréements, appareils, meubles, etc., etc., tel qu'il se trouve actuellement dans le Nouveau Bassin, près du Pont Magnolia et amarré du côté du chemin coquille du Nouveau Bassin.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18août—1e 25—8 15 18sept.

Compagnie d'Assurances du Sud,

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Troisième Etat de Situation.

Conformément aux exigences de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires de l'année expirant le 31 Décembre 1885.

PRIMES REÇUES.

Sur risques d'incendie	$247,415 87
Sur risques de rivière	10,108 89
Sur risques de mer	8,898 06
	$266,922 84
Ajoutez : Primes non échues de 1884	49,279 56
Total primes	$316,202 40
Ajoutez : Intérêt et escomptes	$ 20,543 51
Sauvetage	119 60
	20,663 11
Total recettes	$336,865 51
Déduisez : Pertes payées sur incendies	$109,803 74
Pertes payées sur rivières	231 87
Pertes payées sur mer	4,509 43
Total pertes payées	$114,544 84
Primes remboursées et réductions	70,564 62
Réassurances	10,353 94
Taxes et licences	5,279 45
Frais — Bureau, agences, Bureau des Médecins, appareils Babcock et Corps de Sauvetage, loyer, annonces, etc	26,657 58
	227,400 43
Réserve pour les primes non échues	$ 90,589 31
Réserve pour pertes réglées et non réglées	20,823 35
Divers comptes non soldés de Décembre 1885	1,314 93
Reliquat	26,787 49
	$109,465 08

ACTIF

Aux côtés du marché. Comptant en caisse	$ 86,171 66
$40,000 Bons des Etats Unis 4 pour cent	49,200 00
120,000 Bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans, (émission Crossman)	126,000 00
50,000 Bons à primes—Louisiane	49,000 00
Prêts sur nantissements payables sur demande	47,677 37
Prêts sur premières hypothèques, immeubles en ville	6,663 32
100 actions de la Compagnie d'assurance d'une de la Nouvelle-Orléans	2,400 00
50 actions de la Compagnie du chemin de fer Crescent City	3,750 00
1 action de la Bourse aux Produits de la Nlle-Orléans	100 00
Un bon de la Compagnie de l'empire de St Bernard	50 00
Primes en voie de perception	35,939 51
Meubles, installations, coffres, mappes, etc	2,000 00
	$408,941 80
Actions capital payées	$300,000 00
Dividendes non réclamés	3,645 36
Réserve pour les primes non échues	90,589 31
Réserve pour les pertes réglées et non réglées	20,823 35
Réserve pour divers comptes non payés de décembre 1885	1,314 93
Fonds de réserve	3,358 80
Surplus (non compris l'intérêt dividende de juillet 1885)	19,212 08
	$408,941 80

PASSIF.

L'exposé ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT MCGEHEE, Secrétaire.

Fait sous serment et signé pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 14 janvier 1886.
M. T. DUCROS, Notaire,
138 rue Gravier.

NOUVELLE-ORLEANS, 14 janvier 1886.

A une assemblée de la Direction de cette Compagnie, tenue le 12 de ce mois, il a été unanimement résolu de payer sur demande, des profits de l'année 1885, le dividende-intérêt semi-annuel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds-capital savoir HUIT POUR CENT en 1885.
SCOTT MCGEHEE,
Secrétaire.

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vaches, une Montre, une Chaîne et un Médaillon en or.

Meubles de maison, Livres, etc.

Succession de George V. Lubarre.

No. 17,869—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIER J. Spear, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—Le MARDI, 28 septembre 1886, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'enchère publique, au local rue Aline, entre Magasins, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Henry E. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 14 septembre 1886, pour le compte de la dite succession :

4 vaches laitières.
1 montre, 1 chaîne et 1 médaillon en or.
Divers meubles de maison, livres, etc.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
17 sept—17 22 28

No. 220 rue Roman entre Hôpital et Chemin du Bayou. Un magnifique double corps de logis en bois.

Terrain vide rue Roman entre les rues Chemin du Bayou et Hôpital.

Succession de MARTHA ANN WYCOFF par son premier mariage, femme divorcée de AUGUSTIN F. THOMAS, décédée des femmes de CHAS. E. NASH.

No. 18,008—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIER J. SPEAR, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—Le SAMEDI, 16 octobre 1886, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Escan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 14 septembre 1886, pour le compte de la dite succession, les propriétés décrites ci-après, à savoir :

1° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Roman, Prieur, Hôpital et le chemin du Bayou**, désigné par la lettre A d'après un plan dressé le 6 septembre 1886 par E. Surgi, ingénieur civil, annexé à l'inventaire de la succession, reçu par Selim Magner, notaire, le 10 septembre 1886, et ledit plan, le dit terrain mesure 31 pieds de la rue **Roman**, sur cent pieds de profondeur 100 pieds entre lignes parallèles.

Constitution de deux maisons jumelles, formant un seul corps de logis avec deux portes d'entrée, cinq chambres au rez-de-chaussée et cinq chambres au-dessus, une bâtisse de deux étages au fond, avec 9 chambres, bain et dépendances.

2° Un terrain dans le même district et l'îlet que la propriété décrite ci-dessus et adjointe à celle-ci, désigné par la lettre B d'après ledit plan, mesurant 31 pieds de façade sur la rue **Roman**, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ces deux lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Roman, Prieur, Hôpital et le chemin du Bayou, ainsi que le tout se trouvent, et situé